

Règlement du parrainage :

Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») régit les conditions de participation à l'Opération de parrainage destinée aux clients d'ekWateur.

Le Règlement est disponible sur le Site internet ekwateur.fr et sur l'espace client.

Vous êtes invités à le lire attentivement.

Article 1: Définitions

Client ekWateur : Le client est une personne ayant souscrit un abonnement gaz et/ou électricité chez ekWateur.

Parrain : Tout client d'ekWateur ayant terminé son parcours de souscription et disposant d'un code de parrainage à transmettre à l'un de ses contacts.

Filleul : Toute personne devenue cliente après avoir utilisé, à la fin de son parcours de souscription, le code de parrainage transmis par son parrain.

Jouls : Points visant à valoriser la fidélité des clients ekWateur et ce dès la fin de leur souscription.

Les Jouls n'ont pas de valeur monétaire, ni d'équivalence énergétique, ni de durée de validité et peuvent être cumulés.

L'acquisition de Jouls n'entraîne aucune obligation d'achat.

Ces points peuvent être cumulés et utilisés sur notre boutique en ligne, qui répertorie nos partenaires et leurs offres promotionnelles.

Article 2: Présentation du Règlement

La société ekWateur, Société par actions simplifiée au capital de 510 204,08 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 814 450 151, dont le siège social est situé au 55 rue du faubourg Montmartre, propose en permanence à tout client du Site ekwateur.fr, une opération consistant à envoyer des codes de parrainage afin que chacune des parties bénéficie d'avantages promotionnels.

Article 3: Conditions de participation

Cette opération est réservée aux clients d'ekWateur désireux d'y participer sous réserve de remplir certaines conditions.

Cette opération est réservée aux clients, personnes physiques majeures, situés sur le territoire desservi par ENEDIS et GRDF en France métropolitaine (hors Corse), pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA pour l'électricité et inférieure ou égale à 300 000 kWh pour le gaz.

Un parrain peut parrainer le nombre de filleuls qu'il souhaite.

Un filleul ne peut utiliser qu'un seul code parrainage par souscription.

L'auto-parrainage est interdit.

Article 4 : Modalités

4.1 Modalités de transfert du Code parrain

Pour obtenir ce code de parrainage, le parrain doit se rendre à l'issue de sa souscription, à la rubrique « parrainage » de son espace client. Il lui suffira de transmettre à la personne de son choix son code de parrainage qui sera au choix sa référence client ou son adresse email ayant servi à la souscription.

Pour transmettre ce code, le parrain pourra au choix, entrer l'adresse mail de son futur filleul ou partager son code sur les réseaux sociaux via le bouton prévu à cet effet.

Toute personne intéressée par ekWateur peut se rendre sur le site ekwateur.fr, puis à la rubrique « ma communauté » et faire appel à sa communauté sur les réseaux sociaux en demandant à l'un de ses contacts, déjà client d'ekWateur, de lui transmettre un code de parrainage.

Le code de parrainage ne sera effectif qu'après la validation de la souscription du filleul et l'activation de son compte.

4.2 : Modalités d'utilisation du Code parrain

Pour profiter de son code de parrainage, le filleul devra enregistrer à la fin de son parcours de souscription le code de parrainage (référence client ou mail du parrain) qu'il a reçu dans le champ prévu à cet effet.

Article 5 : Effets du Code parrain

5.1: Pour le parrain

A chaque code de parrainage utilisé et une fois que le compteur du filleul est activé, le parrain reçoit 150 points Jouls. Les modalités d'utilisation de ces points Jouls sont expliquées à l'article 6.

5.2 : Pour le filleul :

Une fois son compte activé et après avoir renseigné dans le champ prévu à cet effet le code transmis par son parrain, le filleul se voit offrir 150 kWh soit l'équivalent d'une année de machine à laver gratuite (moyenne calculée à raison de 2 machines à laver par semaine de 5kg chacune).

Article 6 : Utilisation des Points Jouls

Le parrain pourra cumuler et utiliser ses Jouls sur la boutique en ligne d'ekWateur, qui répertorie les partenaires et leurs offres promotionnelles.

Voici un exemple de nos sites partenaires <http://www.reforestation.com/>, <http://www.enviesolaire.com/>

Article 7 : Réclamations

Les points Jouls ou les kWh offerts n'ayant pas de valeur monétaire, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

Aucune réclamation ni aucun recours relatif à ces attributions ne pourront être adressés à ekWateur.

Article 8: Annulation de l'opération de parrainage

ekWateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération de parrainage si les circonstances l'exigent. ekWateur en informera le client par tous moyens.

Article 9: Acceptation expresse du règlement

La participation à cette opération de parrainage implique l'acceptation expresse du présent règlement.

Article 10: Demande de parrainage sur Facebook et Twitter

Cette Opération n'est pas gérée ou parrainée par Facebook et Twitter. Les informations renseignées par le Parrain et le Filleul sont fournies uniquement à ekWateur, et ne seront utilisées que dans le cadre de cette Opération.

Article 11: Données personnelles

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles.

Pour exercer ce droit, il suffit d'écrire un mail à l'adresse nous-on-repond@ekwateur.fr ou un courrier à l'adresse: EKWATEUR, BP 40056 69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID.

Les adresses électroniques communiquées dans le cadre de l'envoi de votre message de parrainage ne seront pas conservées, ni transmises à des tiers. Vos filleuls ne recevront aucun courrier électronique non sollicité de notre part.